M. MacGuigan: Nous avons pour principe de ne pas confirmer des déclarations que l'opposition, entre autres, publie, que ce soit mot à mot ou ligne par ligne. L'usage diplomatique veut que ces choses ne soient pas révélées.

M. Clark: Vous venez de rompre cet usage.

## L'INDUSTRIE

MASSEY-FERGUSON—LES GARANTIES DONNÉES À DES PAYS ÉTRANGERS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Il s'agit du marché conclu entre le gouvernement et la société Massey-Ferguson. Il appert maintenant que les banques britanniques, françaises, allemandes et italiennes ont demandé à la société Massey-Ferguson de leur garantir qu'elle continuerait à faire des investissements massifs dans leur pays, ce qu'elle a fait. Le ministre pourrait-il dire quel est le montant des actions souscrites que le gouvernement de ces pays a accepté de garantir pour aider les pays et inciter Massey-Ferguson à maintenir ses usines en exploitation dans chacun de ces pays?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, sauf erreur, le gouvernement britannique, par l'intermédiaire de sa commission de garantie des exportations, a promis de garantir 90 millions de dollars en actions privilégiées que les banques prennent au lieu des dettes de la société. Il faudra que je me renseigne pour les autres pays. Le gouvernement fédéral et le gouvernement ontarien ont pris une décision en tenant compte des avantages que le Canada peut retirer du maintien des activités de la société, ainsi que de son renforcement et sa rentabilisation accrue tant sur le plan de la production que sur celui des emplois pour les Canadiens.

• (1425)

LES GARANTIES EN MATIÈRE D'EMPLOIS AU CANADA

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Une question supplémentaire, madame le Président. Il semble qu'en échange de la garantie britannique, Massey ait donné l'assurance qu'il n'y aura pas de dédoublement à l'usine de Coventry, à celle de Manchester ou à l'usine de moteurs diesel de Perkins à Peterborough. Le ministre pourrait-il indiquer quelle clause de l'accord garantit qu'il n'y aura pas de mises à pied ni de désorganisation des emplois au Canada à la suite de l'engagement que nous avons pris?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, la société Massey s'est engagée à améliorer son exploitation et l'emploi au Canada, ce qui comprend le maintien des emplois aux installations existantes. Les termes précis seront révélés à la Chambre et au public quand les modalités de l'accord auront été arrêtées et formulées par écrit. Il n'y a absolument rien dans notre accord avec Massey ou avec la province d'Ontario qui vise à réduire le nombre d'emplois. Nous visons et nous nous engageons à faire justement le contraire.

M. Deans: Madame le Président, dois-je déduire que le gouvernement ne s'est pas encore engagé à garantir un prêt de 200 millions de dollars et qu'il n'y a pas encore de document témoignant de l'entente passée avec Massey-Ferguson? Nous

Questions orales

ne savons pas si la société maintiendra ses effectifs actuels et nous ignorons le montant qu'elle investira au Canada. Elle s'est engagée à investir dans d'autres parties du monde, mais le gouvernement n'a eu droit qu'à du baratin.

M. Gray: Madame le Président, la question du député démontre assez que si baratin il y a, c'est de lui que cela provient, et non pas de ce côté-ci de la Chambre.

Une voix: Appelez une autre conférence de presse.

M. Gray: Cela démontre tout l'intérêt que notre parti attache au maintien et à la création d'emplois pour les Canadiens. Si nous n'avions pas agi, nous devrions au cours des prochaines semaines, faire notre deuil des emplois actuels ainsi que des nouveaux emplois que l'entente permettra de créer. Nos vis-à-vis se fichent bien de cela. C'est le baratin qui mobilise surtout leurs efforts.

Une voix: Ce sont vos amis, les néo-démocrates.

M. Gray: Madame le Président, pour commencer, nous n'offrons pas de garanties sur les prêts, mais sur le risque financier que comportent de nouveaux placements de valeurs. Les ententes conclues par le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario reposent sur des engagements concrets en matière de production et d'emploi au Canada. Ces engagements ont été formulés par écrit et seront consignés sous forme de contrat. Une fois rédigé, ce contrat sera aussitôt porté à la connaissance de la Chambre et du public. Je voudrais que cela se fasse le plus tôt possible afin de démontrer l'inanité des préoccupations de mon honorable ami.

## LE COMMERCE INTERNATIONAL

LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À L'EXPORTATION DU CHARBON DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE AU JAPON

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et fait suite à la conclusion d'un important marché d'exportation du charbon du nord-est de la Colombie-Britannique vers les marchés japonais. Malgré l'absence de précisions pour le moment, j'aimerais demander au ministre dans quelle mesure le gouvernement fédéral participe à la mise en place et au financement de l'infrastructure nécessaire pour faciliter l'expédition de ce charbon?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je ne suis pas en mesure de répondre de façon très précise à cette question cet après-midi, mais nous obtiendrons des renseignements à ce propos au cours des prochains jours. La participation fédérale se présente sous trois formes. En premier lieu, le gouvernement participe à l'aménagement des lieux, à la fourniture des services connexes et à la construction de la route d'accès. Il garantit ensuite une subvention de \$3 par tonne de charbon acheminée au port. Troisièmement, le CN participera de façon appréciable à la construction et à l'amélioration de la ligne principale. On disposera de plus de détails, comme je l'ai dit, au cours des jours qui viennent. Il est difficile pour le moment de préciser quelle sera l'importance des subventions, étant donné que les quantités visées par l'accord ont changé, mais pour une partie des subventions, on n'exige aucune compensation ni participation; par exemple, le